

Ville de
Pont-Rouge



AVIS PUBLIC
AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT 596-2024

Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, Mme Nicole Richard, greffière adjointe de la Ville de Pont-Rouge, QUE :

Le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge, au cours de sa séance ordinaire tenue le 4 novembre 2024, a adopté le règlement numéro 596-2024 portant le titre de :

RÈGLEMENT NUMÉRO 596-2024 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 5 025 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU RANG PETIT-CAPSA ET DE RÉFECTION DES PONCEAUX DE LA ROUTE GRAND-CAPSA

Le règlement 596-2024 a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 20 décembre 2024.

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

DONNÉ À PONT-ROUGE CE 6^E JOUR DU MOIS DE JANVIER DE L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ.

La greffière adjointe,

Nicole Richard